

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

Séance du 28 avril 2026

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Étaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. François DESPREZ, M. Paul BAERT, M. Bruno CHACORNAC, Mme Maria DA SILVA MARTINS (arrivée à 18h45), Mme Céline SINIARSKI, Mme Élodie DELATRE, M. Raphaël CARPENTIER, Mme Lisa CELIER-DESPREZ (arrivée à 18h41), M. Dominique LA GANGA, Mme Julie DELTOUR (arrivée à 18h45), M. Guillaume DEPUYDT (arrivée à 19h18), Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, M. Bernard GUELTON, Mme Sophie BOULNOIS, M. Franck MOERMAN

Date de la convocation
23 avril 2026

Transmission en Préfecture
30 avril 2026

Date de publication
30 avril 2026

Procurations :

M. Alexandre BOUVRY à M. Bruno CHACORNAC
Mme Christine CARNEAU à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°27/2026	[FINANCES] Vote du budget primitif 2026.
-----------------------------------	---

M. DESPREZ présente le Budget Primitif 2026.

La section de fonctionnement se partage entre les recettes de fonctionnement (produits des impôts, dotation, recettes des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de personnel, subventions, prestations de services).

Dans la section d'investissement, parmi les recettes, on retrouve les excédents réalisés et prévisionnels, le remboursement de la TVA, la taxe d'aménagement, le produit des cessions et les subventions d'investissement notamment. S'agissant des dépenses d'investissement, il y a le remboursement de l'emprunt à taux zéro, les dépenses dans le cadre des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, la construction d'une aire

de jeux extérieurs, la pose d'un ossuaire, le renforcement de la vidéo protection ainsi que l'achat d'équipement technique par exemple.

Une présentation est annexée à la présente délibération.

Les sections d'investissement et de fonctionnement sont résumées ci-dessous :

Investissement

Dépenses	2 421 239,04€
Recettes	2 421 239,04€

Fonctionnement

Dépenses	1 917 834,71 €
Recettes	1 917 834,71 €

Et propose de maintenir le taux de fongibilité à 7,5% pour l'année 2026.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, il propose de passer au vote.

Le budget primitif avec maintien du taux de fongibilité est adopté à l'unanimité (avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX



NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 -COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE-

1. CADRE GÉNÉRAL

La loi sur l'Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit qu'une note synthétique retraçant les informations financières essentielles soit rédigée à l'attention du conseil municipal et des citoyens.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées pour l'année 2026. Son adoption permet au maire, en tant qu'ordonnateur, d'effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Comme chaque année, le budget a été préparé à partir du travail de plusieurs commissions (Education Citoyenneté Enfance Jeunesse, Vie Associative et Sportive, Communication, Patrimoine bâti & Constructions neuves, ...) réunies pour formuler leurs besoins, notamment en matière d'investissement. Leurs propositions ont fait l'objet d'une synthèse et d'arbitrage au sein de la commission Finances qui a construit la proposition budgétaire soumise au conseil municipal.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la commune sont notamment constituées par les salaires du personnel municipal, les achats de prestations de service (cantine scolaire, maintenance informatique...), l'entretien et les consommations des bâtiments communaux (énergie, eau...) et diverses charges de gestion courante telles que les subventions aux associations et au CCAS ainsi que la contribution au SDIS.

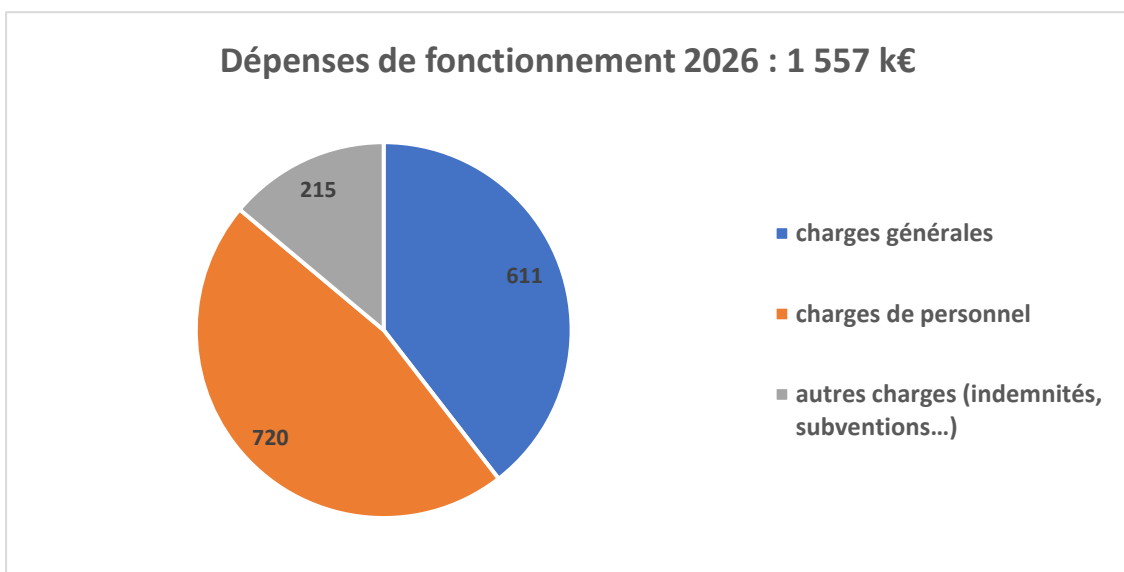
Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 sont budgétées à hauteur de 1.557.050 € à comparer à une réalisation de 1.313.848 € en 2025 (+18,5%) et au budget 2025 de 1.571.240 € (-0,4%).

Les charges à caractère général sont prévues en baisse de 1% par rapport au budget 2025. La prévision intègre la prise en charge par la CCPC de 50% de nos charges de restauration scolaire. Les dépenses d'électricité et de gaz sont maîtrisées grâce à l'installation des PAC à l'école et aux achats groupés avec la CCPC. Les dépenses d'entretien et de maintenance sont envisagées stables.

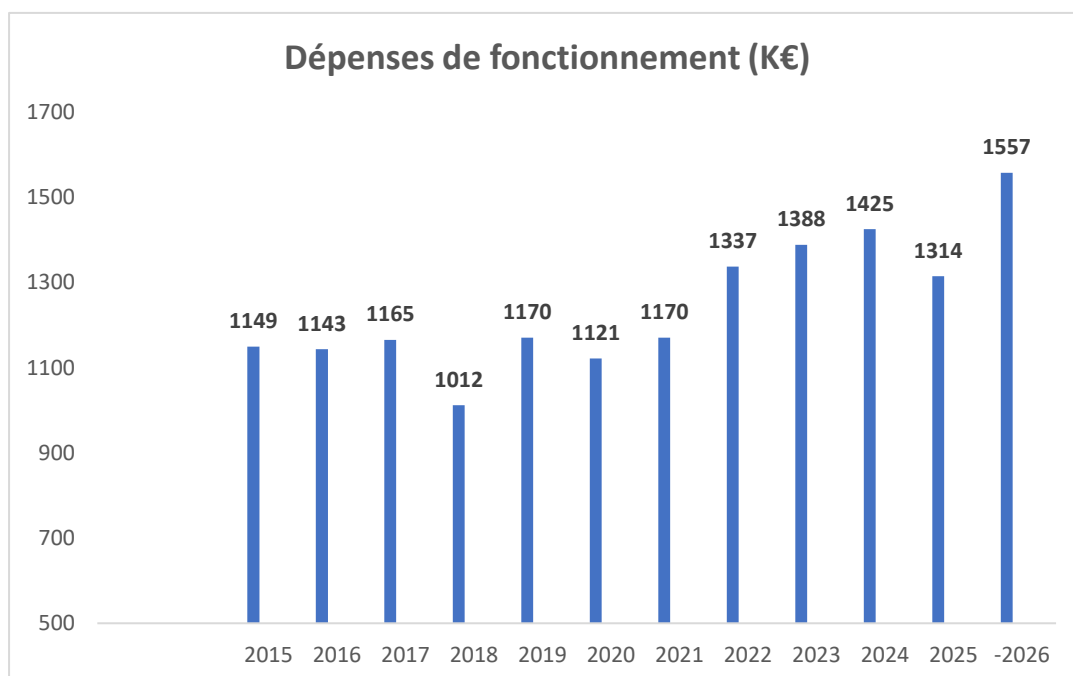
Les charges de personnel, qui représentent 45% de nos charges de fonctionnement sont prévues en augmentation de 2% par rapport au budget précédent. Le tableau des effectifs pourvus compte ~~15,38~~ personnels contre 15,38 en 2025.

Les autres charges de gestion devraient baisser de 7% par rapport au budget 2025. La subvention au CCAS est fixée à 15.000 €. Les subventions aux associations s'élèvent à 15.410 €. La facture du SDIS s'élève à 81.443 €.

Nos charges financières sont inexistantes puisque le seul emprunt en cours a été contracté en 2017 au taux 0.



Les dépenses nettes de fonctionnement n'ont augmenté que de ~~2,6~~ 2,6% en 2025 par rapport à 2024 soit un peu plus que le taux d'inflation. Ceci illustre la vigilance que le personnel communal et les élus exercent sur les dépenses courantes de la commune.



2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la commune correspondent essentiellement au paiement des prestations fournies par celle-ci (cantine scolaire, location de logement et de salles...) et aux ressources issues des impôts locaux ainsi que des dotations de l'Etat ou des collectivités.

Les recettes de fonctionnement 2026 sont budgétées à hauteur de 1.917.834 € à comparer à une réalisation de 2.125.403 € en 2025 et à un budget 2025 de 1.934.357 €.

Les produits des services et du domaine sont envisagés à la baisse par rapport au budget 2025. En 2025, il y a avait eu double encaissement de l'annuité dû par les opérateurs téléphoniques pour rattraper l'année 2024 non payée.

Les recettes fiscales sont envisagées à 957.560 € contre 963.363 € au budget 2025. La base d'imposition prévisionnelle de la taxe foncière sur les propriétés bâties a augmenté de 1,9% à 1.981.00€. L'application du coefficient correcteur communal, lié à la réforme fiscale de la taxe d'habitation, nous octroie 80.177 € au lieu de 78.544 € en 2025.

Compte-tenu de cette situation, le budget proposé prévoit, cette année encore et comme depuis 2003, la reconduction à l'identique du taux des taxes locales sur lequel le conseil municipal est appelé à se prononcer :

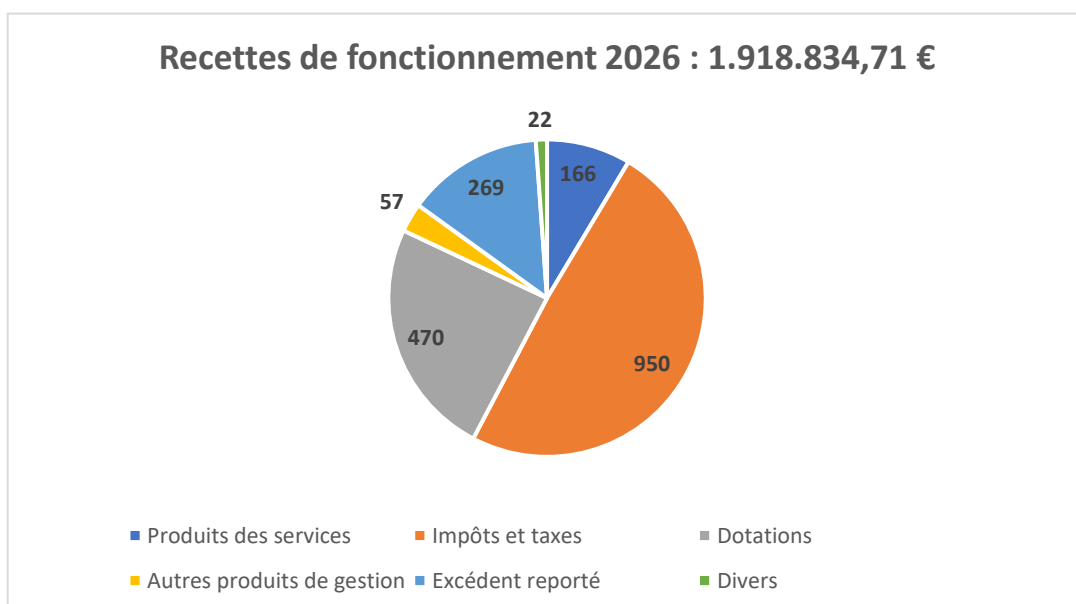
- Taxe foncière (propriétés bâties) : 16,32%
- Taxe foncière (propriétés non bâties) : 60,52%

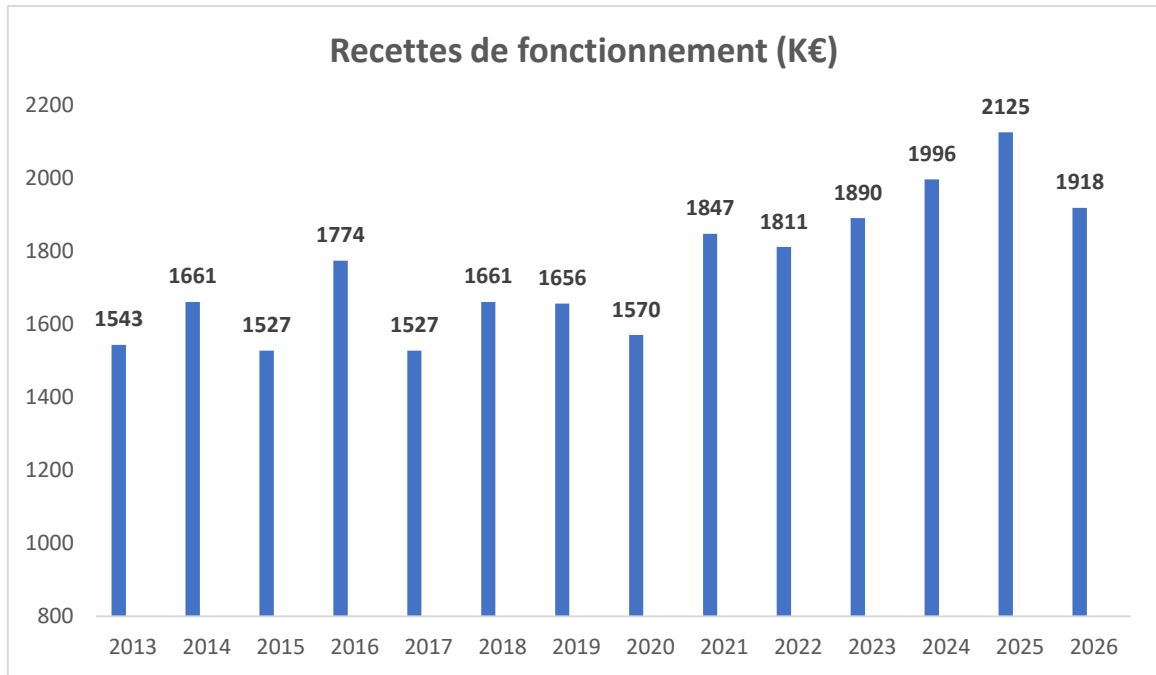
Comme en 2025, nous percevons la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le taux est de 19,29%.

L'Etat nous a notifié l'ensemble des dotations pour 2026 (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation). Celles-ci montent à 409.666 €, soit proche des dotations 2025, 408.854 € contre 402.797 € en 2024.

Les autres produits de gestion, dont les recettes liées à la location des équipements municipaux et la perception des loyers rue de l'Abbaye, sont envisagés à 49.400 € dont 14.400 € pour l'agence postale communale.

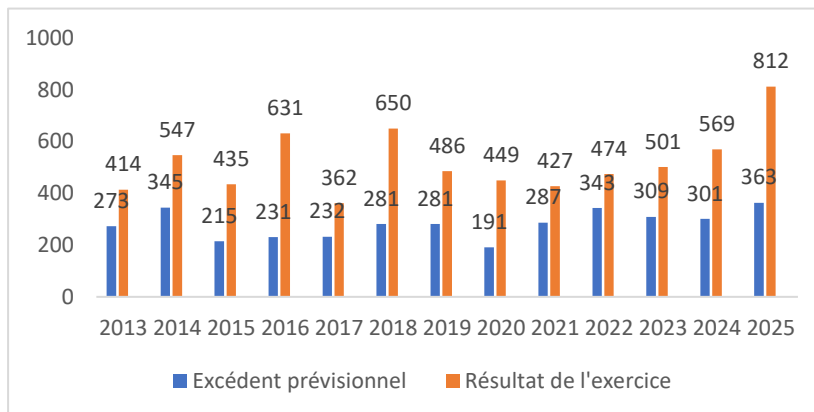
Enfin, ce budget intègre en ressources de fonctionnement 211.554,71 € pris sur l'excédent 2025.





2.3 Capacité d'autofinancement

Compte-tenu des prévisions budgétaires de recettes et de dépenses, l'exercice 2026 devrait se traduire par un excédent de la section de fonctionnement de 360.784,71 € dont 211.554,71 € d'excédent reporté. Nous espérons que la façon prudente dont on a été construit le budget 2026 permettra comme les années précédentes d'avoir un résultat final supérieur à la prévision.



3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement concerne les opérations qui viennent transformer durablement le patrimoine de la commune. Les dépenses d'investissement correspondent à des réalisations ou des transformations d'infrastructures (médiathèque, mairie, voiries...), à des acquisitions de matériels et d'équipements (mobilier, ordinateurs, véhicules...) ou à des études qui permettent d'orienter la politique d'investissement de la commune. Les recettes de la section sont constituées par les subventions obtenues, le remboursement partiel de TVA sur les investissements antérieurs et

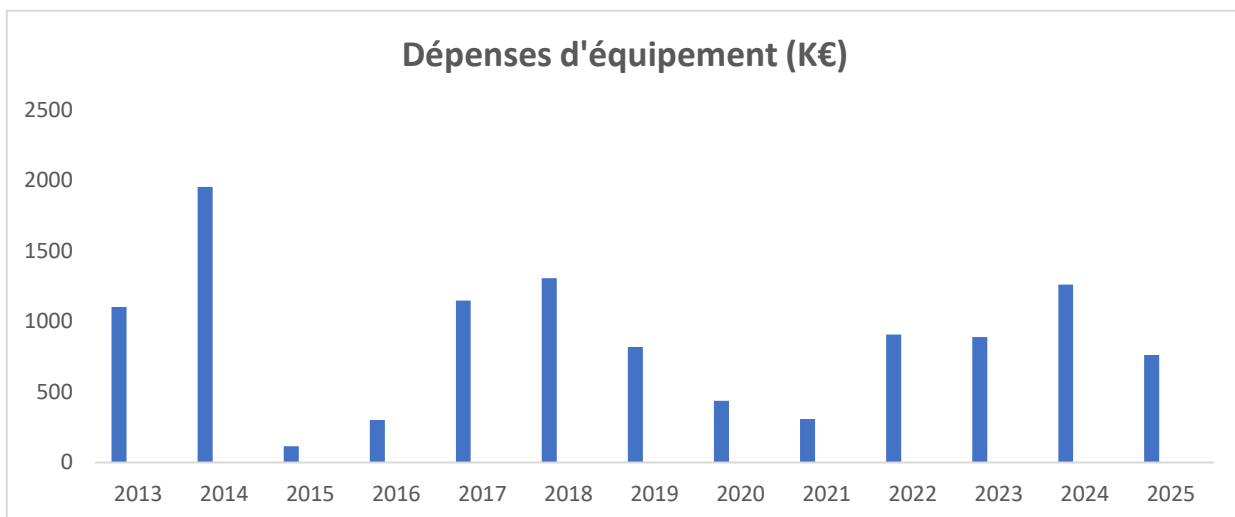
l'excédent de fonctionnement dégagé les années précédentes. Ces ressources peuvent être complétées par le recours à l'emprunt.

3.1 Les dépenses d'investissement

En plus du remboursement des dettes bancaires pour 17.607 €, le budget 2026 prévoit des dépenses de frais d'étude à hauteur de 103.000 € pour la MOE de la rénovation énergétique de l'Ecole et la construction d'un abri sur les terrains de pétanque ainsi que pour la réalisation de différents diagnostics à l'Eglise.

Différents investissements sont prévus : aire de jeu à l'Ecole, filets au terrain de sport, ossuaire, divers travaux sur la voirie et les réseaux etc. Le montant total des dépenses d'équipement est envisagé à 802.000 €.

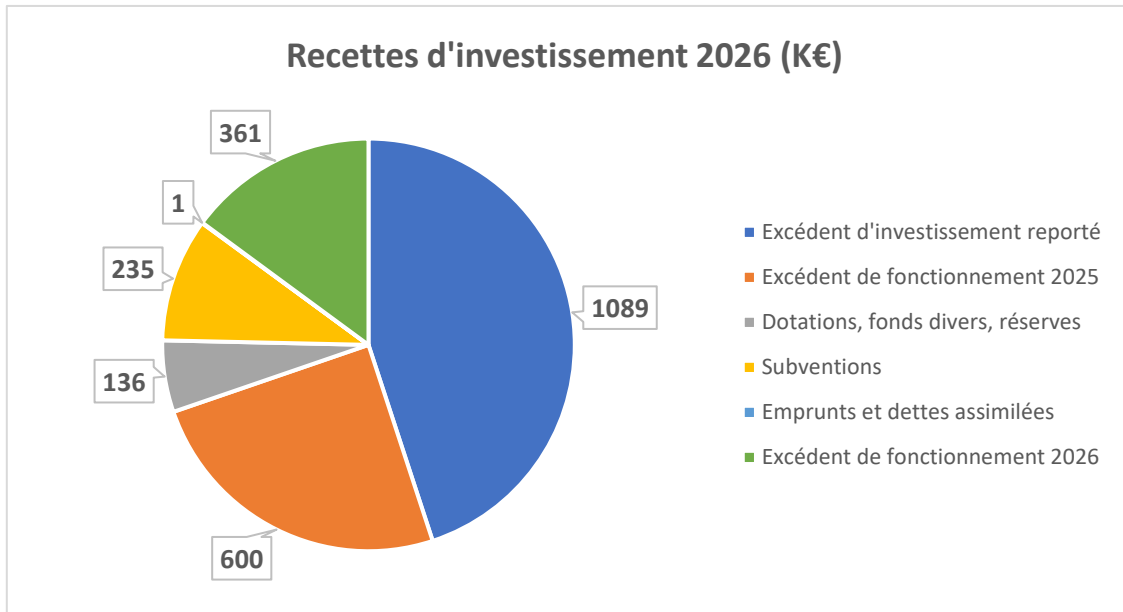
Sur la période 2013-2025, ce sont plus de 11 millions € qui ont été investis par la commune en immobilisations corporelles.



3.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont pour l'essentiel constituées par l'excédent reporté des années antérieures, l'affectation de la part du résultat de 2025 et l'excédent prévisionnel 2026 de la section de fonctionnement.

A ces ressources viennent s'ajouter les diverses dotations (Fonds de Compensation de TVA, Taxe d'Aménagement) et les subventions reçues (Aide Départementale aux Villages et Bourgs, Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'Etat, Cadre de vie, Fonds de concours de la CCPC porté de 20.000 à 30.000 €).



4. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'endettement de la commune a augmenté en 2017 pour saisir l'opportunité d'un emprunt de 352 K€ sur 20 ans sans intérêt, c'est-à-dire qui ne génère pas de charge financière dans la section de fonctionnement.

La charge de la dette en 2026 sera de 17.607 €.

En 2024, dernières données comparatives disponibles, l'endettement de la commune est de 99 € par habitant, soit très inférieur à la moyenne de la strate (communes de 2000 à 3500 habitants du département du Nord) qui se situe à 624 €.

